

Annexe 3 à l'article 18 O GERES

(état au 01.03.21)

Réglementation des droits d'accès des communes à la plate-forme GERES

Autorités communales <u>Habilitation à demander : direction et suppléance direction</u>	Profil de base	Profil standard 1 : numéro AVS	Profil standard 2 : lieu d'origine / nationalité	Profil standard 3 : état civil	Profil standard 4 : mouvement de population	Profil standard 5 : droit des étrangers	Profil standard 6 : numéro SYMIC	Profil standard 7 : mesures de protection de l'adulte	Profil standard 8 : mesures de protection de l'enfant	Profil standard 9 : lien parents / enfants	Profil standard 10 : confession	Profil standard 11 : ménage	Profil standard 12 : saisie des documents d'identité et autres documents officiels	Droit de modification	Historisation	Etendue territoriale des données	Age	Sexe	Confession	Nationalité	Statut (active, partie, décédée)	Relation d'annonce (établissement; séjour, autre domicile)	Art. 14 LCyD, accès aux données des personnes bloquées
Communes municipales / communes mixtes																							
Personnel du Contrôle des habitants, données de la commune	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Com.	Tout	Tout	Tout	Tout	Tout	Tout	X
Personnel du Contrôle des habitants, données de tout le territoire cantonal	X	X	X	X	X										X	Cant.	Tout	Tout		Tout	Tout	Tout	
Personnel des services sociaux (régionaux)	X	X	X	X	X	X		X	X	X		X			X	Com.	Tout	Tout		Tout	Tout	Tout	
Personnel du bureau des impôts	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	Com.	Tout	Tout	Tout	Tout	Tout	Tout	
Personnel de l'agence AVS (régionale)	X	X	X	X	X	X		X	X	X			X		X	Cant.	Tout	Tout		Tout	Tout	Tout	
Direction et personnel de l'administration d'école (régionale)	X	X	X		X	X				X					X	Com.	0-17	Tout		Tout	Tout	Tout	

Autorités communales <u>Habilitation à demander : direction et suppléance direction</u>	Profil de base	Profil standard 1 : numéro AVS	Profil standard 2 : lieu d'origine / nationalité	Profil standard 3 : état civil	Profil standard 4 : mouvement de population	Profil standard 5 : droit des étrangers	Profil standard 6 : numéro SYMIC	Profil standard 7 : mesures de protection de l'adulte	Profil standard 8 : mesures de protection de l'enfant	Profil standard 9 : lien parents / enfants	Profil standard 10 : confession	Profil standard 11 : ménage	Profil standard 12 : saisie des documents d'identité et autres documents officiels	Droit de modification	Historisation	Etendue territoriale des données	Age	Sexe	Confession	Nationalité	Statut (active, partie, décédée)	Relation d'annonce (établissement; séjour, autre domicile)	Art. 14 LCPD, accès aux données des personnes bloquées
Personnel de la centrale d'appels sanitaires urgents de Berne	X	X		X				X	X	X						Cant.	Tout	Tout			Tout	Tout	X
Personnel de la police des migrations et des étrangers de Berne, Thoune et Bienne	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		X	Cant.	Tout	Tout		Tout	Tout	Tout	X
Personnel chargé de la sauvegarde de la dévolution de l'hérédité (art. 551 CC: scellés, inventaire, etc.)	X		X					X								Cant.	Tout	Tout		Tout	Tout	Tout	
Paroisse et paroisse générale																							
Ecclésiastiques, direction du secrétariat, diaconie sociale	X	X	X	X	X	X				X	X	X			X	Com.	Tout	Tout	Un	Tout	Tout	Tout	
Communes bourgeoises																							
Personnel chargé des registres	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X				X	Cant.	Tout	Tout	Tout	CH	Tout	Tout	
Personnel de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	X	X	X	X	X	X		X	X	X		X			X	Cant.	Tout	Tout		CH	Tout	Tout	
Personnel des services sociaux	X	X	X	X	X	X		X	X	X		X			X	Cant.	Tout	Tout		CH	Tout	Tout	